Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211918107-20240309-2024-100-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2024

Département de la Corrèze Commune de SAINT AUGUSTIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-100

Date de convocation :

4 Mars 2024

Membres en exercice: 10

Présents: 10 Représentés: 10 Votants: 10 Exprimés: 10 Votes Pour: 10 Vote Contre: 0

Séance du 9 Mars 2024

Le 9 Mars 2024 à 10H00, le Conseil Municipal de Saint Augustin, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Marcel AUBOIROUX

<u>Présents</u>: Mrs Auboiroux, Broussolle, Bouillon, Martinie, Leclerc, Maison, Mmes Monédière, Benesteau, Bourzeix, Géraudie.

Lucile Benesteau a été désigné(e) secrétaire de séance.

OBJET: Paiement frais SIVU

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que chaque année le SIVU nous demande de payer une avance sur participation à chaque commune du RPI (Chaumeil, Orlia-de-Bar et Saint-Augustin).

Une convention a aussi été prise pour pouvoir bénéficier de la mise à disposition du personnel du SIVU pour le service de cantine de l'école en cas de besoin.

Le Maire, Marcel AUBOIROUX

